



Nos formations proposées dans le secteur de la sécurité incendie et d'assistance à personnes répondent aux obligations réglementaires en vigueur.

L'arrêté du 2 mai 2005 modifié précise les missions, l'emploi et la qualification du personnel permanent de Sécurité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

### Arrêté du 2 mai 2005 modifié :

**ARTICLE 4 :** « Pour exercer la fonction d'agent de service de sécurité incendie, il est nécessaire de justifier d'une des situations suivantes : - Etre titulaire de la qualification SSIAP 1..... »

**ARTICLE 5 :** « Pour exercer la fonction de chef d'équipe de service de sécurité incendie, il est nécessaire de justifier d'une des situations suivantes : - Etre titulaire du SSIAP 2.... »

**ARTICLE 6 :** « Pour exercer la fonction de chef de service de sécurité incendie, il est nécessaire de justifier d'une des situations suivantes : Etre titulaire du SSIAP3..... »

**ARTICLE 7 :** Les personnels de service de sécurité incendie sont soumis à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé....Les personnels sont soumis, tout les 2 ans, à une obligation de recyclage en matière de secourisme. Les personnels titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1607 h d'activité dans leurs fonctions durant les 36 derniers mois sont soumis à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.



## NOS ATOUTS



- Nos formateurs sont tous titulaires d'un diplôme d'état ou d'un agrément par une autorité de tutelle compétente
- Nos formateurs sont soumis à un maintien à niveau régulier de leurs connaissances et de leurs techniques pédagogiques.
- Charte d'engagement des formateurs garantissant le respect et la qualité des programmes pédagogiques
- Pour les formations continues, un suivi informatisé annuel de votre personnel
- Appuis et collaboration avec les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) et les FAF (Fonds d'Assurance Formation)



### MODULE COMPLEMENTAIRE AGENT DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNE (SSIAP1)

## PROGRAMME

### Théorie (70%)

#### Connaître les principes fondamentaux de sécurité incendie en ERP et IGH

- Le classement des établissements
- La desserte des bâtiments et le cloisonnement d'isolation des risques
- L'évacuation des occupants et l'éclairage de sécurité
- Le désenfumage et les moyens de secours

#### Connaître les caractéristiques des installations techniques

- Les installations électriques
- Les ascenseurs et nacelles
- Le système de sécurité incendie (SSI)

#### Connaître le rôle et les missions de l'agent de Sécurité incendie

- Le service de sécurité incendie
- Les consignes de sécurité générales, particulières et spéciales
- Le poste de sécurité et l'appel des secours
- Les rondes de sécurité
- La sensibilisation des occupants

### Pratique (30%)

#### Mise en situation de circuit de ronde

- Conduite d'une ronde de sécurité avec repérage des anomalies

#### Mise en situation d'incidents

- Scénarii alarmes SSI, découverte de victime, découverte de feu,...

#### Maintien des Compétences (Recyclage) : Tous les 3 ans

## OBJECTIFS

- Maîtriser les connaissances théoriques nécessaires au métier de la prévention et de la sécurité
- Savoir utiliser les matériels et outils mis à disposition de l'agent de sécurité incendie
- Être capable d'occuper les fonctions d'agent de sécurité incendie

## INFOS PRATIQUES

### Public concerné

Toute personne désignée en tant qu'agent de sécurité incendie ayant été sapeur pompier

### Nombre de personnes

12 personnes au maximum

### Durée

6 jours de formation soit 45h

### Pré-requis

- SST ou PSE1 à jour, ou PSC1 de -2 ans
- Certificat médical de – 3 mois
- Savoir lire et écrire
- Attestation Formation Initiale Pompier

### Validation

Evaluation continue

### Moyens Pédagogiques

Matériels cités dans la fiche produit  
Vidéoprojection format Powerpoint + Animations  
Alternance d'apports pratiques et théoriques et mises en situation  
Livret de formation remis aux stagiaires